

ARRETE DU MAIRE

RESTRICTION DE CIRCULATION
Rue Dutouquet RD 166 (devant le N° 13 résidence Dutouquet)
Société LEFEVRE à Liomer
Du 07 juin au 05 Août 2022

Le Maire de la Ville de Mazingarbe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1, L 2212-2 et suivants,

Vu le Code de la Route, notamment l'article L 113-1,

Vu la demande présentée par l'entreprise LEFEVRE à Liomer visant à obtenir la restriction de circulation au droit des travaux devant le 13 résidence Dutouquet, pour les travaux de forage et tranchée pour pose de fourreaux Télécom,

Considérant qu'il convient de garantir le bon déroulement du chantier et la sécurité des usagers de la route,

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera restreinte au droit des travaux devant le 13 résidence Dutouquet, du mardi 7 juin au vendredi 05 Août 2022.

ARTICLE 2 : Les mesures suivantes s'appliquent :

- Le stationnement et le dépassement seront interdits au droit des travaux.
- La circulation sera alternée par des feux tricolores.
- La protection et le libre passage des piétons devront être assurés.

ARTICLE 3 : L'entreprise LEFEVRE est tenue d'informer les riverains des dispositions prises pour l'exécution des travaux.

ARTICLE 4 : La signalisation réglementaire sera posée par les soins de l'Entreprise LEFEVRE à Liomer, à ses frais et sous sa responsabilité.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

A Mazingarbe, le trente mai deux mil vingt-deux.

POUR LE MAIRE
LA PREMIERE ADJOINTE,
Nadège VANDENBUSSCHE.



Hôtel de ville
42 Rue Alfred Lefebvre | 62670 Mazingarbe
Tél: 03 21 72 78 00 | Fax: 03 21 72 78 00

mairie@ville-mazingarbe.fr | www.ville-mazingarbe.fr



**BASSIN
MINIER**
NORD - PAS DE CALAIS
PATRIMOINE MONDIAL